

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	40
Désignés :	30
(dont 10 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents :	12
Votants :	30
Procuration :	8
Date de la convocation : 22 novembre 2024	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 novembre 2024

Délibération 2024-45

OBJET : Autorisation de signature – Convention autorisation d'accès des usagers de Tourrettes-sur-Loup à la déchèterie de VENCE - Métropole NCA

Le 22 novembre 2024 à 9h30, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;
Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elizabeth DEBORDE

Procurations :

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI
Caroline JOUSSEMET à Jean-Pierre DERMIT
Kevin SEBASTIAN à Anne-Laure SEBBAR
Bernard ALENDA à Marc OCCELLI
Christophe ULIVIERI à Philippe DELEAN
Denise LAURENT à Xavier WIJK
Patrick PEIRETTI à Françoise THOMEL
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Membres excusés :

Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, Catherine LANZA, Emmanuel BLANC, Jean-Marc DELIA, Françoise BRUNETEAUX, Marie-Louise GOURDON, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Fabrice MORENON

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2020-04 du 11 février 2020 le Comité d'UNIVALOM a autorisé la signature de la convention de gestion portant autorisation d'accès à la déchèterie de Vence pour les habitants de Tourrettes-sur-Loup, avec une extension pour les véhicules municipaux de la Commune.

La Métropole Nice Cote d'Azur MNCA a acquis un nouveau logiciel de traitement et de facturation des données en déchèteries, et a modifié son règlement intérieur des déchèteries.

Il est donc convenu entre les deux parties d'établir une nouvelle convention prenant en compte le nouveau règlement intérieur de la déchèterie de Vence ainsi que l'évolution de la législation relative au Règlement Général de Protection des Données, RGPD.

Il est rappelé que cette convention a pour objet d'autoriser l'accès à la déchèterie de Vence par les usagers particuliers résidant dans la Commune de Tourrettes-sur-Loup, membre de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, elle-même adhérente du syndicat UNIVALOM.

Elle précise les modalités et conditions dans lesquelles le déposant bénéficie du service de la déchèterie de Vence. La déchèterie de Vence enregistre l'ensemble des apports ainsi que les coordonnées du déposant, le poids et la matière concernée.

A compter du 1^{er} janvier 2025, à chaque trimestre échu, la MNCA adressera à UNIVALOM la facture correspondant à l'ensemble des apports de déchets effectués le trimestre précédent selon les tarifs en vigueur au recueil des tarifs métropolitains. Chaque année la Métropole Nice Cote d'Azur transmet à UNIVALOM la tarification annuelle approuvée pour l'année en cours.

Cette convention est indissociable du Règlement Intérieur des déchèteries de la Métropole Nice Cote d'Azur, dont les stipulations doivent être connues et respectées par le déposant lors de son accès au site.

Cette convention, d'une durée d'un an renouvelable tacitement, entrera en vigueur à la date de sa signature.

Cette convention a reçu un avis favorable lors de sa présentation en commission Decheteries du 12 novembre 2024.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'autorisation d'accès des habitants de Tourrettes-sur-Loup et des véhicules municipaux à la déchèterie de Vence gérée par la Métropole Nice Cote d'Azur ainsi que les éventuels avenants et toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20241129-2024-45-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception en mairie : 03/12/2024

Date de mise en ligne :

3 DEC. 2024